



Métallurgie  
Parisienne

# L'info rapide

Edition de l'UPSM aux responsables syndicaux et des sections

IR 07 2017

Supplément au dernier n° du CFDT Métaux Paris – Journal de l'AGMS pour les structures de l'Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie  
Directeur de publication : Michel FOURGEAUD - ISSN 0299.1721 – N° CPPAP 1011 S 08035 - Imprimé au siège : 7/9, rue Euryale Dehaynin – 75019 Paris

## Formations de septembre et octobre

Formations	Destinataires	Pré-requis
<b>Agir et négocier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>ère</sup> partie du 11 au 13 sept.</li> <li>2<sup>ème</sup> partie les 9 et 10 oct.</li> </ul>	Délégués et Représentants syndicaux	Avoir effectué la formation « Nouveau Militant »
<b>Juridique et syndicalisme</b> Les 18 et 19 septembre	Militants voulant approfondir aspects juridiques liés à leur action	Avoir effectué la formation « Agir et négocier » et/ou être DS ou RS au CE ou RS au CHSCT ou RSS
<b>Le CE - Session courte</b> Du 20 au 22 septembre	Nouveaux élus du Comité d'entreprise ou établissement	Formation « Nouveau Militant » conseillée
<b>Agir avec le CHSCT - niv. 1</b> Du 25 au 29 septembre	Nouveaux élus CHSCT, RS au CHSCT	Formation « Nouveau Militant » conseillée
<b>Les délégués du Personnel</b> Du 2 au 6 octobre	Délégués du personnel	Aucun prérequis
<b>Déchiffrer l'économie</b> Du 16 au 20 octobre	Membres des Commissions économiques du CE ; militants voulant s'initier aux comptes d'une entreprise et aux bases économiques	Avoir fait la formation « Intervenir au CE » ou « Le CE session courte »
<b>Intervenir au CE</b> Du 23 au 27 octobre	Elus CE, Représentants syndicaux	Formation « Nouveau Militant » conseillée

*Pensez à vous inscrire avant de partir !*

Contactez votre Syndicat et l'IFEAS [lfeas@wanadoo.fr](mailto:lfeas@wanadoo.fr) - 01 53 38 48 47

La demande de congé doit être faite à l'employeur au moins 30 jours avant le début de la formation.

**ATTENTION : pour toute autre formation que CHSCT et CE pour les élus titulaires  
veuillez contacter Anne-Marie STROEYMEYT pour la procédure d'inscription  
au 01 53 38 48 47 ou à ifeas@wanadoo.fr**

*Modèle de lettre*  
**Demande de congé formation CE**

*Pour une demande de formation CHSCT (élu CHSCT) ou une demande de formation CE (élu CE), le salaire est maintenu par l'employeur sans qu'il soit fait appel au Fonds Paritaire.*

Section Syndicale : .....le .....

Objet : **dépôt de congé formation**<sup>1</sup>

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de solliciter une mise en congé

du : ..... au .....

pour : .....

membres élus du **Comité d'Entreprise**, afin qu'ils puissent suivre une formation économique de 5 jours organisée par l'Iféas (**I**ntervention, **F**ormation, **E**tudes pour l'**A**ction **S**ociale), organisme figurant sur la liste de l'arrêté préfectoral n° 85-129.

Cette formation se situe dans le cadre de l'article L2325-44 du code du travail, accordant aux membres du **Comité d'Entreprise** la formation nécessaire à l'exercice de leur mandat.

Nous vous rappelons que dans ce cadre, le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et doit être rémunéré comme tel par vos soins.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Section Syndicale

*Signature*

*Nom Prénom*

<sup>1</sup> Modèle de courrier pour les sessions Iféas « **Intervenir au CE** » et « **Déchiffrer l'économie** » et leurs renouvellements



# Bulletin d'inscription formation

A renvoyer à : Iféas 7/9 rue Euryale Dehaynin - 75019 Paris

Tél : 01 53 38 48 47 – courriel : [ifeas@wanadoo.fr](mailto:ifeas@wanadoo.fr)

Syndicat : .....Employeur : .....Nombre de salariés dans l'établissement :

Nom de la session de formation : ..... Date : .....

Responsable Formation de la section<sup>2</sup> :

Prénom Nom : ..... Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Tél. mobile : ..... Courriel : .....@.....

Notes : .....  
.....  
.....

M. ou F.	Prénom NOM de la personne inscrite	Responsabilités Synd.	Tél. – E-mail	Adresse personnelle

<sup>2</sup> Responsable qui recevra une copie des convocations